Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 15/02/2024

SRAM SERVICE FRANCE SARL SRAM rappelle Leviers de frein et de changement de vitesse électronique avec systèmes de freinage hydraulique Red AXS, Force AXS, Rival AXS, Apex AXS 12



- Noms des modèles ou références concernés : **Modèles ED-RED-D1, ED-FRC D1, ED-FRC-D2, ED-RIV-D1, ED-APX- 01 et SD-APEX-01.**
- Marque : **SRAM**
- **Lot voir liste des produits en pièce jointe**
- Conditionnements : **Les produits sont conditionnés dans des boites - voir photos ci-jointes**
- Date début/fin de commercialisation : **du 01/02/2019 au 30/11/2023**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Les consommateurs ont acheté les produits chez un revendeur spécialisé ou sur internet.**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Excès de frein-filet appliqué sur le bouton de fixation du corps du levier pouvant entraîner un serrage insuffisant. Ce qui pourrait entrainer un déplacement du levier lors de la première utilisation.**
- Risques encourus par le consommateur : **Blessures**
- Description complémentaire du risque : **Le déplacement du levier pourrait occasioner une perte de contrôle du vélo, par exemple en cas de conduite à une vitesse elevée. Dans ce cas, le cycliste pourrait perdre le contrôle du vélo et tomber.**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus utiliser le produit, Contacter le service consommateur.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Réparation.**

CONTACT

- Numéro de contact : **0479337244**
- Informations complémentaires publiques : **Il n'y a pas de date limite de fin de procédure, les pièces de rechange seront disponibles pour la durée de vie des produits affectés.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre